

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 29 MARS 2010 A 20 h 30**

**Présents :** M-J. DUPONT, F. ESMANGART de BOURNONVILLE, G. VAILLANT, S. DELAUNAY, R. NOUNTCHONGOUÉ, F. LAUNAY, P. ANGIBAUD, M. BRUNEAU, M. CHIFFOLEAU, F. CORTET, N. DEYROLLE, N. FAUCOND, N. GARBOWSKI, O. NAUD, B. RAUD, E. RAVAUD.

**Excusés :** E. BIRET, F. DENIS, E. GUILLOU

**Secrétaire de séance :** P. ANGIBAUD

**Convocation :** 19 mars 2010



**TAUX IMPÔTS 2010**

Madame le Maire présente au Conseil municipal les chiffres des bases d'imposition des trois taxes communales.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de majorer les taux des impôts locaux de 2.50 % pour 2010 et fixe, à l'unanimité, les taux d'imposition 2010 de la manière suivante :

- Taxe d'Habitation      16,38
- Foncier Bâti            15,04
- Foncier Non Bâti        45,58

Le produit des impôts locaux 2010 sera de 461 425 €

**BUDGET PRIMITIF 2010**

**Commune**

Madame le Maire présente le projet de budget communal pour 2010. La section de fonctionnement s'équilibre à 1 898 778.77 € en dépenses et recettes, les principaux postes étant :

Dépenses :

- 011 Charges à caractère général	371 596 €
- 012 Charges de personnel	487 950 €
- 65 Autres charges de gestion	237 293 €
- 66 Charges financières	62 000 €
- 023 Virement à l'investissement	231 516 €

Recettes :

- 70 Produits des services	130 700 €
- 73 Impôts et taxes	521 425 €
- 74 Dotations et participations	665 479 €
- 77 Produits exceptionnels	477 998 €

La section d'investissement est présentée en équilibre à 1 666 500.90 € et prévoit les travaux et programmes suivants :

- Remboursement capital d'emprunts	98 595 €
- Pass Foncier	72 000 €
- Travaux de bâtiments	214 000 €
dont clocher église	130 000 €

.../...

- Acquisitions de matériels	57 250 €
- Acquisitions foncières	231 200 €
- Voirie	198 500 €
- Terrain multisports	60 000 €
- Rue du Commerce	5 104 €
- Extension Groupe scolaire	281 000 €
- Cimetière	229 060 €
- Divers	42 000 €

En recettes, un emprunt de 430 000 € est nécessaire pour équilibrer le budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2010.

### **ASSAINISSEMENT**

Le budget primitif du service assainissement collectif fait apparaître les chiffres ci-dessous :

Section d'exploitation : 259 456.71 € dont 166 259€ de dépenses d'ordre entre sections.

Section d'investissement : 227 383.50 € comprenant le remboursement du capital d'emprunt 17 000 €.

Le solde des travaux d'assainissement de la Touche Monnet est budgétisé pour un montant de 49 380 €.

Les conseillers municipaux, après délibération, adoptent à l'unanimité, le budget primitif du service assainissement pour l'année 2010.

### **BUDGET PRIMITIF - LOTISSEMENT 2010**

Sur proposition de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le budget primitif 2010 du lotissement (budget annexe assujetti à la TVA).

Ce budget s'équilibre en section de fonctionnement à 1 768 344.65 € et en section d'investissement à 951 284 €.

### **TERRAIN DES LOISIRS**

Le conseil municipal prend connaissance des esquisses d'aménagement du futur terrain des loisirs présentées par le bureau d'étude Gilles GAROS.

Il est prévu la création d'un espace scénique avec gradins paysagers dans la partie basse de la parcelle située face à la salle Henri IV, des allées piétonnes desservent l'ensemble du site qui comprendra une aire de montage des stands pour les kermesses et les fêtes.

Des aires de jeux, des sanitaires et un coin pique-nique compléteront cet espace paysagé et arboré.

Après étude, le conseil municipal, émet les observations suivantes sur le projet présenté :

- Emplacement des sanitaires éloigné des zones d'activités, revoir le projet en y incluant un système de refoulement si nécessaire mais en centrant le futur bâtiment,
- Sécurisation de la rivière, ce site pouvant être fréquenté par de jeunes enfants, la sécurité par rapport à la rivière doit être abordée, faire un point de la réglementation et des obligations en la matière,
- Plancher et assises des gradins : l'option bois doit être complétée par une variante en matériaux demandant moins d'entretien.

Madame le Maire indique que ce dossier va être soumis aux associations susceptibles d'utiliser cet espace pour avis et corrections éventuelles.

.../...

## **FLEURISSEMENT**

Madame Gisèle VAILLANT présente le programme de fleurissement pour l'année 2010 arrêté par la commission en charge de ce dossier.

Un modèle de portique pour les pancartes d'entrées d'agglomération est soumis au conseil municipal, cet aménagement serait positionné Route de St Philbert et Route de St Colomban pour 2010. Par 15 voix pour et 1 abstention, la commande de ces équipements est approuvée. De plus des jardinières seront installées sur les îlots d'entrée du village de la Touche Monnet. Les balconnières de la Mairie seront également remplacées cette année.

## **SUBVENTION**

Sur proposition du Maire, le conseil municipal à l'unanimité attribue une subvention exceptionnelle de 436.12 € à l'Association Foot, Fête, F... pour les frais engagés au titre des illuminations de Noël.

## **VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL**

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal à l'unanimité décide de vendre à la Communauté de Communes de Grand Lieu la parcelle de terrain appartenant à la commune, sise rue de la Boisselée et cadastrée ZN n°165, d'une superficie de 910 m<sup>2</sup>.

Cette vente se fera au prix de 2.45 € le m<sup>2</sup> soit la somme totale de 2 229.50 €. Le Conseil municipal charge Madame le Maire ou un Adjoint de signer l'acte notarié à intervenir en l'Etude de Maître MOREAU, notaire à l'office notarial de Saint Philbert de Grand Lieu.

## **CONVENTION TÉLÉASSISTANCE**

Le Conseil Général de Loire-Atlantique propose le renouvellement de la convention de partenariat relative à la mise en place du service téléassistance.

Elle règle les modalités d'intervention des services municipaux lors d'une demande d'un administré de la commune pour l'adhésion à ce service.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve la convention de partenariat à intervenir avec le Conseil Général de Loire-Atlantique au titre de la téléassistance et charge Madame le Maire ou un Adjoint de signer les documents nécessaires.

## **AFFILIATION AU CENTRE DÉPARTEMENTAL DE GESTION**

Le Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable des Collectivités du Sud-Est de Loire-Atlantique dont l'effectif s'élève à trois agents, sollicite son adhésion au centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique, chaque commune adhérente doit se prononcer sur cette demande et peut éventuellement s'y opposer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne un avis favorable à la demande présentée.

## **CARTE SCOLAIRE COLLÈGE**

Madame le Maire communique les récentes informations obtenues quant à la scolarisation des enfants de LA LIMOUZINIÈRE lors de leur entrée en 6<sup>ème</sup> dans les collèges publics.

Pour la rentrée de septembre 2010, tous les enfants habitants dans le périmètre de l'agglomération seront scolarisés au collège Pierre de Coubertin de LEGÉ, les autres enfants étant scolarisés au collège Condorcet de SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU. Deux arrêts de transports scolaires (Place Henri IV et Place Du Chaffault) seront utilisés.

### **PERSONNEL COMMUNAL**

Madame le Maire informe l'assemblée du recrutement de Monsieur Mathieu LANDRIN pour remplacer Monsieur Jean-Yves DOIZÉ qui a demandé sa mutation vers Saint Aignan de Grand Lieu.

Une cérémonie de départ se tiendra le 28 avril 2010.

### **INAUGURATION DÉFIBRILLATEUR**

Elle aura lieu le samedi 24 avril 2010 à 11 h 00 Place Sainte Thérèse.

### **REMERCIEMENTS**

Suite à l'attribution de subventions, les associations des Maires de Vendée et de Charente ainsi que l'association Tiyenta ont adressé des courriers de remerciements.